



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 20 mars 2009

REUNION PARLEMENTAIRE
A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Note d'information préalable

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Comme vous le savez sans doute, la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à Copenhague, du 7 au 18 décembre 2009. Cette réunion, désignée par l'abréviation CdP15, devrait voir l'adoption d'un nouvel accord remplaçant le **Protocole de Kyoto** qui doit venir à expiration en 2012. Cette conférence à Copenhague est donc très importante et mérite une attention particulière de la part de l'UIP et de ses parlements membres.

Lors de sa 253^{ème} session tenue à Genève en janvier 2009, le Comité exécutif de l'UIP s'est félicité de la proposition du Parlement danois (« Folketing ») d'organiser une réunion parlementaire à l'occasion de la CdP15. Une décision formelle à cet effet sera prise par le Conseil directeur à sa prochaine session à Addis-Abeba. Dans l'attente de la décision du Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que le Folketing a proposé d'accueillir cette **réunion parlementaire à l'occasion de la CdP15** dans ses locaux à Copenhague, le **16 décembre 2009**.

Le choix de la date de la réunion n'est pas arbitraire. La plupart des parlementaires ne se rendront à Copenhague que vers la fin de la Conférence des Nations Unies, aux côtés des ministres et autres personnalités, et ils ne participeront pas à la première partie de la CdP15, destinée aux experts techniques. Ainsi, les délégués parlementaires pourront limiter la durée de leur séjour à Copenhague à trois ou quatre jours plutôt que deux semaines.

La réunion du 16 décembre sera l'occasion pour les parlementaires de s'informer directement sur les grands axes et sur les orientations de la CdP15, de dialoguer avec les négociateurs gouvernementaux directement associés aux processus décisionnel de la Conférence, de se familiariser avec les recommandations adoptées par l'UIP à propos de l'action parlementaire sur les changements climatiques, et d'échanger des vues sur le suivi parlementaire de la CdP15, en particulier en ce qui concerne le processus de ratification.

Vous voudrez peut-être veiller à ce que des membres de votre parlement qui suivent les dossiers de l'environnement et des changements climatiques dans le cadre de leurs responsabilités courantes soient dûment informés de la tenue de la manifestation parlementaire à Copenhague et puissent ainsi l'inscrire dans leurs calendriers. Veuillez noter qu'en raison de la faible capacité de la salle de réunion du Folketing, le nombre de parlementaires par délégation ne devra pas dépasser deux. Le programme provisoire de la Réunion parlementaire et des informations pratiques seront communiqués à tous les parlements et affichés sur le site Web de l'UIP en juin 2009.

La CCNUCC est un processus intergouvernemental de négociation où les Parties à la Convention sont représentées par les gouvernements. Tout en respectant pleinement ce principe, les parlements ont intérêt à se tenir informés des négociations en cours sur la Convention-cadre et à exercer leur droit de regard sur les négociateurs gouvernementaux dans les mois précédant la CdP15. Cette attitude volontariste s'avérera utile in fine, surtout lorsque viendra le temps de la ratification du nouvel accord par les parlements.

Compte tenu de ce qui précède, j'appelle votre attention sur l'existence d'un « focus document » servant de base aux négociations en cours sur la Convention-cadre, qui devraient s'achever à Copenhague lors de la CdP15. Ce document est divisé en deux parties, récemment publiées sur le site Web de la CCNUCC. La première partie (<http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca5/eng/04p01.pdf>), qui brosse un tableau d'ensemble, est une lecture recommandée à tous ceux qui veulent se faire une idée de l'état d'avancement des négociations. Dans la deuxième partie (<http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca5/eng/04p02.pdf>), on fait le point sur l'examen par les Parties des idées et propositions relatives au Plan d'action de Bali.

Bien que la CdP15 soit encore éloignée dans le temps, nous prions instamment votre parlement de veiller, à ce stade relativement précoce, à ce que des parlementaires fassent partie de la délégation officielle de votre pays à la Conférence sur les changements climatiques. Veuillez noter que seules les personnes dûment accréditées auprès de la CdP15 par l'intermédiaire de leurs délégations nationales ou en qualité d'observateur seront autorisées à accéder au Bella Centre où aura lieu la Conférence intergouvernementale. Il convient de souligner à ce propos que **l'UIP et le Folketing ne sont pas en mesure de faciliter l'accréditation à la CdP15 et ne peuvent être d'aucun secours pour l'obtention de visas Schengen autorisant l'entrée au Danemark**. Ces questions doivent être traitées individuellement par chaque délégation, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la CdP15.

De même, les hôtels à Copenhague au moment de la CdP15 seront soumis à de sévères restrictions et seront pratiquement inaccessibles aux personnes non accréditées auprès de la Conférence intergouvernementale en tant que délégués ou observateurs. On attend jusqu'à 8 000 personnes. Pour loger tous ces invités à Copenhague, les hôtes ont pré-réservé la quasi-totalité des chambres d'hôtel dans un rayon de 60km autour du centre de conférences. Aussi les **organisateur de la réunion parlementaire ne peuvent-ils pas proposer d'hébergement à Copenhague**. Nous invitons tous les délégués parlementaires à la CdP15 à se tourner vers le service de réservation officiel.

La réunion parlementaire du 16 décembre sera ouverte à tous les parlementaires présents à Copenhague au moment de la CdP15 qui seront dûment accrédités auprès de la Conférence intergouvernementale et auront un badge d'identité valide de la CdP15 (pour

plus ample information, voir <http://fr.cop15.dk/about+cop15/information+for/delegates/> .
Ce badge autorisera l'accès aux locaux du Folketing et à la salle de réunion.

Si, pour une raison ou une autre, un délégué parlementaire ne dispose pas d'un badge CdP15, un badge spécial "Réunion parlementaire" valable pour une journée sera délivré sur place. Ce badge sera valable pour la réunion au Folketing mais ne donnera pas accès au Bella Centre. Les délégués qui auront besoin d'un badge "Réunion parlementaire" devront en informer le Secrétariat de l'UIP à l'avance, en remplissant le formulaire d'inscription à la réunion qui accompagnera la lettre d'invitation. Des informations plus détaillées à ce sujet seront affichées sur le site Web de l'UIP à l'adresse suivante <http://www.ipu.org/splz-f/cop15.htm> .

J'espère sincèrement que des membres de votre parlement prendront part à la CdP15 à Copenhague et assisteront aussi à la réunion parlementaire du 16 décembre. Nous nous réjouissons à la perspective de les accueillir le moment venu.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anders B. Johnsson', with a stylized flourish extending to the right.

Anders B. Johnsson
Secrétaire général